

Projet Macron : les retraites baisseront-elles ?

Le candidat veut unifier tous les régimes de retraite dans un seul dispositif, universel, géré en points **Page 4**

Le candidat veut unifier tous les régimes dans un seul dispositif, universel et géré en points. Mais selon les modalités, cela pourrait signifier une chute des pensions

Projet Macron : les retraites baisseront-elles si l'espérance de vie augmente ?

Point de détail

Le leader d'En marche ! a annoncé jeudi, lors de la présentation de son projet, qu'il engagerait une réforme des retraites ambitieuse. **Il a détaillé ses intentions lundi devant les chefs d'entreprise de la CPME. Mais toutes les données ne sont pas encore mises sur la table.**

Fanny Guinochet et Mireille Weinberg

FINIES LES RÉFORMES DES RETRAITES qui consistent à ajuster régulièrement tel ou tel paramètre pour remettre le régime à l'équilibre. Emmanuel Macron est beaucoup plus ambitieux. Dans son projet présidentiel, il prévoit ni plus ni moins de rassembler les 35 régimes de retraite existants en un seul et même dispositif « universel, plus lisible et plus juste ». Une « formule souple et transparente, connue dans les pays scandinaves », vante le leader d'En Marche !. Pour les retraités et ceux qui sont à cinq ans de la retraite, rien ne change, promet le candidat ; ils ne seront pas impactés.

Avec ce système universel, les Français pourront passer d'un emploi à un autre, sans s'inquiéter pour leur retraite, ce qui devrait favoriser la mobilité. Salarié, professions indépendantes, fonctionnaires, tous seront logés à la même enseigne, puisqu'« un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous ». Pour Frédéric Bizard, enseignant à Sciences Po Paris et spécialiste des questions de protection sociale, « la transparence est importante pour permettre aux gens d'anticiper et de construire leur retraite future. Or aujourd'hui, si vous dépendez de plusieurs régimes, c'est très difficile d'y voir clair. En moyenne les Français dépendent de 2,8 caisses

de retraite et 25% d'entre eux ont même 4 caisses différentes ».

En effet, et pour ne rien gâcher, ces différents régimes appliquent des règles différentes. Ainsi, les régimes de base calculent la pension en fonction des trimestres cotisés, quand les régimes complémentaires additionnent des points de retraite. D'autre part, la retraite des salariés du privé est calculée en fonction du salaire de leurs vingt-cinq meilleures années de salaire, alors que celle des fonctionnaires prend les six derniers mois pour référence. Sans parler des multiples régimes spéciaux (SNCF, EDF, douaniers...) où un départ à un âge précoce est possible.

En quoi consistera précisément la réforme d'Emmanuel Macron ? Pour l'heure, il s'en remet à la concertation. Il puise son inspiration dans « les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR) » et évoque le modèle scandinave. Il s'agirait donc de mettre en place un régime de retraite en points. Mais lequel ? Celui que l'on connaît déjà et qui s'applique actuellement aux régimes complémentaires des salariés (Agirc-Arrco) par exemple, ou un dispositif plus novateur, en points « virtuels », souvent qualifié de « régime des comptes notionnels », comme en Suède ?

Le débat ne semble pas tranché. « Je ferai une concertation. Ces négociations permettront de construire un texte législatif et de le faire voter », explique Emmanuel Macron. Mais il pencherait plutôt en faveur des « comptes notionnels » qui prennent en compte l'espérance de vie : « On garde l'âge légal mais on calcule le taux en fonction de l'espérance de vie et de ce que l'on a cotisé, détaille l'ancien ministre de l'Économie. Si l'espérance de vie augmente, le système se décale de lui-même. Cela permet d'ailleurs d'individualiser la pénibilité. Mais la pénibilité

sera prise en compte dans ce nouveau système. »

Transition délicate. Schématiquement, dans un régime à points, les cotisations permettent d'acquérir chaque année un certain nombre de points, dont la valeur est arrêtée au moment du départ à la retraite. En revanche, avec un régime « notionnel », les points sont comme virtuels, la valeur qu'on leur donne au moment de la retraite dépend notamment de l'espérance de vie, dans le but d'équilibrer les comptes. Ce qui peut faire reculer les pensions en période d'allongement de l'espérance de vie...

Invendable en France, pour Frédéric Bizard : « Avec le pic dans l'intensité du vieillissement de la population jusqu'en 2035, chaque génération supportera son propre risque de longévité, et celles qui vont partir dans les dix premières années de la mise en place de la réforme risquent de voir leur pension baisser d'au moins 15%. » Cet expert prône pour sa part une transformation dans un régime classique en points de type Agirc-Arrco, plus facile à mettre en place car déjà pratiqué en France.

De son côté, Emmanuel Grimaud, fondateur de Maximis retraite, souligne qu'« avec les comptes notionnels, on insuffle une dose d'an-

goisse car l'on ne sait pas ce que vaudra le point à terme. En termes de clarté et de confiance, cela ne me paraît pas être la meilleure solution ». Confiance et transparence sont pourtant les principaux arguments que met en avant Emmanuel Macron pour vendre sa réforme.

Dans tous les cas, prévient Pierre-Alain Boscher, directeur protection sociale au cabinet de conseil Optimind winter, « le plus difficile à gérer sera la période de transition. Il faut éviter que des gens qui ont cotisé perdent des droits au passage. Il faudra aussi, dans un premier temps, faire vivre les deux régimes, jusqu'à ce que le nouveau fonctionne à plein ». « En octobre dernier, la Cour des comptes avait calculé qu'il fallait dix-sept ans pour faire converger la retraite des fonctionnaires avec celle des salariés. Ce serait à peu près la même opération avec le régime universel voulu par Emmanuel Macron », selon Christel Bonnet, consultante senior chez Mercer France. « J'assume que la mise en place (...) prenne du temps », a répondu le candidat en début de semaine devant des chefs d'entreprise, reconnaissant qu'il s'agirait d'une « réforme au long cours ».

@fannyguinochet
@mi_weinberg



SIPA PRESSE

« On garde l'âge légal mais on calcule le taux en fonction de l'espérance de vie et de ce que l'on a cotisé », explique **Emmanuel Macron** à propos de son projet de réforme des retraites.